



# FINANCEMENTS INNOVATION VNF

I.

# **BENCHMARK PISTES DE FINANCEMENT**

**ACTEURS PUBLICS**

## **PROPRETÉ ET NETTOYAGE DE LA SEINE**

### **Bpifrance : principal guichet de financement de l'innovation**

Bpifrance a développé une gamme de produits destinés à intervenir aux différents stades de la création, du développement et de la croissance des entreprises innovantes. Les dispositifs d'aides financières prennent la forme de subventions, avances récupérables, prêts...

#### Le prêt Innovation FEI

Financement du lancement industriel et commercial d'une innovation.

Pour les entreprises (PME et ETI) créées depuis plus de trois ans, développant ou commercialisant un nouveau produit, procédé ou service et pouvant justifier d'une innovation.

De 50 000 euros à 5 000 000 euros.

## **PROPRETÉ ET NETTOYAGE DE LA SEINE**

### **Bpifrance : principal guichet de financement de l'innovation**

#### Subvention innovation

Pour tout projet de recherche, développement et innovation (RDI) de produits, procédés ou services innovants présentant des perspectives d'industrialisation. D'un montant maximum de 50 000 € pour un programme d'innovation de 6 à 24 mois avec un taux d'aide pouvant aller jusqu'à 70 % selon la typologie de l'entreprise.

#### Garantie de prêt Bpifrance

Garantie de prêts à moyen ou long terme ou de crédit-bail pour les PME et TPE innovantes de plus de trois ans.

Plafond de risques (toutes banques confondues) : 1,5 millions € sur une même entreprise ou groupe d'entreprises.

# PROPRETÉ ET NETTOYAGE DE LA SEINE

## **Bpifrance : principal guichet de financement de l'innovation**

### Aide pour le développement de l'innovation

L'objectif est d'aider les entreprises qui mènent des projets d'innovation comportant des travaux de recherche industrielle et/ou de développement expérimental. Participation sous forme d'une avance récupérable ou d'un Prêt Innovation R&D.

### Aide au développement deeptech

Pour les technologies de rupture.

Aide plafonnée à 2 000 000 €, accordée sous forme mixte de subvention et d'avance récupérable, pouvant couvrir jusqu'à 45 % des dépenses éligibles prévisionnelles.

## **PROPRETÉ ET NETTOYAGE DE LA SEINE**

### **Bpifrance : principal guichet de financement de l'innovation**

#### Aide au partenariat technologique (APT)

Pour les projets collaboratifs.

Participation au financement du projet de partenariat principalement sous forme de subvention plafonnée à 50 000 euros ou sous forme d'avance récupérable au-delà.

#### Aide aux projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité (PSPC)

Seulement pour les projets collaboratifs rassemblant au moins deux entreprises et un acteur public de recherche ou un organisme public de formation.

# PROPRETÉ ET NETTOYAGE DE LA SEINE

## **Bpifrance : principal guichet de financement de l'innovation**

### Le Fonds French Tech Seed

Financement au stade de l'amorçage les startups de moins de 3 ans portant une innovation à forte intensité technologique.

Le fonds fonctionne grâce à des prescripteurs labellisés, qui identifient et qualifient les futures pépites technologiques et travaillent en coordination avec les investisseurs privés.

Une startup peut recevoir jusqu'à 250 000 euros de la part du fonds.

### Le Fonds French Tech accélération

Ce fonds est ouvert aux accélérateurs qui travaillent avec des startups développant des innovations technologiques ou des innovations d'usages et de services, et dont l'activité est dans les secteurs du numérique, des medtech, des cleantech et des biotech.

## **PROPRETÉ ET NETTOYAGE DE LA SEINE**

### **Aides des collectivités franciliennes et autres organismes locaux**

#### Innov up (Région Ile-de-France) / avec Bpifrance

Soutien aux entreprises franciliennes qui portent un projet d'innovation quelle que soit la maturité du projet (faisabilité, développement, expérimentation en conditions réelles).

Dans la limite de 500 000 € de subvention et 3 M€ d'avance récupérable.

Le taux d'intervention s'applique en fonction de la taille de l'entreprise et de la nature du projet (25 % à 70 %).

#### Le prêt croissance TPE (Région Ile-de-France)

Le Prêt croissance TPE finance le plan de financement des investissements matériels et immatériels, l'augmentation du besoin en fonds de roulement. Ces dépenses sont généralement peu financées par les banques du fait de la difficulté à prendre des garanties.

## **PROPRETÉ ET NETTOYAGE DE LA SEINE**

### **Aides des collectivités franciliennes et autres organismes locaux**

Le prêt d'amorçage (Région Ile-de-France) / avec Bpifrance

Ce fonds est destiné aux petites entreprises innovantes franciliennes de moins de 5 ans, en phase d'amorçage et ayant déjà bénéficié d'une aide publique à l'innovation. D'un montant minimum de 50 000 euros pouvant être porté à 300 000 euros.

Fonds parisien pour l'innovation / avec Bpifrance

Pour les entreprises parisiennes.

Pour le financement de projets à différents stades (incubation, expérimentation, fabrication innovante).

Programme eau et climat 2019-2024 | Agence de l'Eau Seine-Normandie

Programme doté de 3,84 Md€ sur 5 ans

2 options pour bénéficier d'une aide financière : aide individuelle ou action collective

# PROPRETÉ ET NETTOYAGE DE LA SEINE

## Autres aides mobilisables

### Le Fonds vert / Ministère de la transition écologique

« Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie »

### Solutions innovantes pour l'amélioration de la recyclabilité, du recyclage et de réincorporation des matériaux (RRR) / ADEME

Appel à projet orienté autour de six thématiques dont « Technologies de collecte, tri et démantèlement »

Montant minimum du coût du projet sur cette thématique : 1 M€

Date de clôture de l'AAP : 30 juin 2023

# PROPRETÉ ET NETTOYAGE DE LA SEINE

## Autres aides mobilisables

### Financement innovation / Banque des Territoires

A destination des entreprises innovantes et des startup qui développent « un service territorial d'utilité publique ou visant de fortes externalités sociétales positives ». Investissement via des fonds de corporate venture ou directement en fonds propres ou quasi fonds propres.

### Aide aux projets de Recherche, Développement ou Innovation (RDI) / Ademe

Soutien des projets RDI qui ne sont pas couverts par les appels à projets de l'Ademe ou d'autres financeurs de la recherche.

Aide au développement et/ou le déploiement de nouvelles organisations, solutions, services et technologies dans les domaines du changement climatique, de la bioéconomie et de l'économie circulaire, de la préservation des sols, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, de la qualité de l'air.

# SYNTHÈSE

	Subventions	Avances / Prêts / Garanties / Autres
Environnement / Déchets	<p><b>Agence de l'Eau Seine Normandie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Programme eau et climat 2019-2024</u></li> </ul> <p><b>Ministère de la Transition Ecologique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Le Fonds vert : fin 31/12/2023</u></li> </ul> <p><b>ADEME :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Solutions innovantes pour l'amélioration de la recyclabilité, du recyclage et de réincorporation des matériaux : fin 30/06/2023</u></li> <li>• <u>Aide aux projets de Recherche, Développement ou Innovation (RDI)</u></li> <li>• <u>Aides aux relais et aux actions ponctuelles</u></li> </ul>	<p><b>Bpifrance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Le Fonds French Tech accélération</u></li> </ul> <p><b>Agence de l'Eau Seine Normandie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Programme eau et climat 2019-2024</u></li> </ul> <p><b>Banque des territoires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Financement innovation</u></li> </ul>
Innovation	<p><b>Bpifrance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Subvention innovation : 50k€ max</u></li> <li>• <u>Aide au développement deeptech</u></li> <li>• <u>Aide au partenariat technologique : 50k€ max</u></li> <li>• <u>Aide aux projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité (PSPC)</u></li> </ul> <p><b>Région IDF / Ville de Paris :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Innov up : 500k€ max</u></li> <li>• <u>Fonds parisien pour l'innovation : 30k€ max</u></li> </ul>	<p><b>Bpifrance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Le prêt Innovation FEI</u></li> <li>• <u>Garantie de prêt</u></li> <li>• <u>Aide pour le développement de l'innovation</u></li> <li>• <u>Aide au développement deeptech</u></li> <li>• <u>Aide au partenariat technologique : 50k€ min</u></li> <li>• <u>Aide aux projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité (PSPC)</u></li> <li>• <u>Le Fonds French Tech Seed</u></li> </ul> <p><b>Région IDF :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Innov up : 3M€ max</u></li> <li>• <u>Le prêt croissance TPE : 50k€ max</u></li> <li>• <u>Le prêt d'amorçage : 300k€ max</u></li> </ul>

# MERCI POUR VOTRE ATTENTION

---

## SETEC

### Immeuble Central Seine

42-52, quai de la Rappée  
75583 Paris Cedex 12, France

Tél : +33 1 82 51 60 00  
Email : [setec@setec.fr](mailto:setec@setec.fr)

[www.setec.fr](http://www.setec.fr)

